

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2023, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :

Règlement 687-2023 décrétant la taxation des dépenses engagées vers la fin de l'année 2022 et au cours de l'année 2023 pour la mise aux normes de l'avenue des Chouettes (chemin privé) et remplaçant le règlement 673-2023

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, À L'ADRESSE WWW.CHERTSEY.CA OU EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 8^e jour du mois de janvier 2024.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 8^e jour du mois de janvier 2024, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de janvier 2024.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier